

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



# DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Saison 2018/2019  
L'Officiel n° 07  
Du 04 Octobre 2018

# L'OFFICIEL

# 11



## LES VALEURS DU FOOTBALL

P

### PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge  
et tout niveau

R

### RESPECT

Respecter l'adversaire,  
l'arbitre, l'encadrement

Ê

### ENGAGEMENT

Engagement  
du corps et du cœur

T

### TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil  
de toutes les aptitudes

S

### SOLIDARITÉ

Solidarité du football français  
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

BP 1037 - 7 Rue Haute

11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : [secretariat@aude.fff.fr](mailto:secretariat@aude.fff.fr)

# NOS PARTENAIRES



PRÉFET  
DE L'AUDE



## COMITE DE DIRECTION

BO N° 07 du 04 octobre 2018

Président: M LACOUR

Présents Mme ROYER- Mrs BERTI –BONNET – BOUDET– BOUSQUET –GERARD– GRILLE- JORGE - MANI- PETROSINO - PITIE - ROGER- RONTES – VALET- ZAMO

Excusés : Mme SAVIANA-Mrs AKLI - BONHOMME- BOUTIE - DRIF- GIBERT - BEAUBOIS– ROQUE -TRASTET - DURANTE MALVY Fabien

En début de séance, le comité de direction approuve le BO° 6 du 27 septembre 2018

### TIRAGE AU SORT DES COUPES D'OCCITANIE, LOPEZ et FAVRE

Le tirage au sort des catégories suivantes :

- 3<sup>er</sup> tour de la coupe d'Occitanie -
- 3<sup>ème</sup> tour de la coupe Lopez
- 2<sup>ème</sup> tour de la coupe Favre,

A eu lieu au district de l'Aude le 4 Octobre 2018 à 18 heures 30.

Lire les rencontres qui auront lieu le 14/10/2018 en rubrique concernée.

### BILLETTERIE POUR LA COUPE DU MONDE FEMININE 2019

La billetterie pour la Coupe du Monde Féminine 2019 est ouverte. Les clubs ont été informés par courrier électronique. Lire les informations sur le site du district.

En cas de renseignements, un seul gestionnaire est joignable. Il s'agit de monsieur Robert Gadea, Directeur adjoint à la ligue d'Occitanie de football, secteur de Montpellier.

### A L'ATTENTION DES CLUBS

#### 5<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France

Le comité de direction adresse toutes ses félicitations et bonne chance pour la suite, aux clubs du FAC et Ste Eulalie qui se sont qualifiés pour le 5<sup>ème</sup> tour de la coupe de France. Le tirage aura lieu vendredi 5 Octobre à Toulouse La Cépière

#### Compétitions jeunes - incivilités.

Le comité de direction a été informé du comportement de certains dirigeants de clubs de jeunes, en particulier à l'encontre des jeunes arbitres qui ont eu lieu lors du WE précédent.

Le Président du district rappelle les éducateurs à leurs devoirs. Ceux qui sont concernés se reconnaîtront. Le fait de porter un maillot FOOTOLERANCE n'autorise rien.

Les instructions vont être données à la commission de discipline. Aucune tolérance ne sera accordée.

**COURRIERS DIVERS****Ligue de Football Amateur**

Opération billetterie Solidaire du Téléthon lors du 8<sup>ème</sup> tour de la coupe de France.  
Dossiers transmis aux clubs.

**Ligue de Football d'Occitanie**

Invitation à une réunion présidée par Brigitte Henriques, Vice Présidente de la FFF ayant pour thème animation et promotion avant la coupe du monde Féminine, assistée de Mme Sylvie Gonfalone DTN référent sur la coupe du monde féminine 2019 et de M. Le Provost Erwann Directeur du Comité local d'organisation de la coupe du monde féminine FIFA 2019. Le Président du district y assistera.

**Collège Les Fontanilles**

Courrier concernant la section sportive. Un contact sera pris la semaine prochaine avec le responsable.

**FC Cougaing**

Club demande la mise à disposition de deux services civiques afin de participer les 29,30 et 31 Octobre 2018 à l'animation d'un stage. Avis favorable

**DDCSPP**

Appel à projet 2018 de la DILCRAH. Transmis aux clubs.

**ASC VILLALIER**

Le club nous informe de son loto le samedi 6 Octobre 2018 à 21 h 00 au foyer.

Le Secrétaire général

**COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS****BO N° 07 DU 04/10/2018**

Présents : Mrs VALET - LOPEZ – RONTES – GRILLE- DRIF

**FC ST NAZAIRE / UFC NARBONNE  
CH U13 N2 poule D du 29/09/2018**

Vu la programmation de la rencontre

Vu la feuille de match

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club du FC St Nazaire n'a pas été en mesure de présenter une équipe

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par Forfait au club du FC St Nazaire**

**FC St Nazaire 00 (- 1pt) / UFC Narbonne 03 (3pts)**

**Pas de frais d'arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**FC ST NAZAIRE / CLAPE - COURSAN  
CH U13 N2 poule D du 29/09/2018**

Vu la programmation de la rencontre

Vu la feuille de match

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club du FC St Nazaire n'a pas été en mesure de présenter une équipe

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par Forfait au club du FC St Nazaire**

**FC St Nazaire 00 (- 1pt) / Clape-Coursan 03 (3pts)**

**Pas de frais d'arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**RAZES OLYMPIQUE / SPARTAK DU LAUQUET  
CH U13 N2 poule A du 29/09/2018**

Vu la programmation de la rencontre

Vu la feuille de match

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club du Razès Ol n'a pas été en mesure de présenter une équipe

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par Forfait au club du Razès Ol**

**Razès Ol 00 (- 1pt) / Spartak du Lauquet 03 (3pts)**

**Pas de frais d'arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**RAZES OLYMPIQUE / MAS STE PUELLES  
CH U13 N2 poule A du 29/09/2018**

Vu la programmation de la rencontre

Vu la feuille de match

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club du Razès Ol n'a pas été en mesure de présenter une équipe

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par Forfait au club du Razès Ol**

**Razès Ol 00 (- 1pt) / Mas Ste Puelles 03 (3pts)**

**Pas de frais d'arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**MAS STE PUELLES / FC BRIOLET  
CH U13 N1 poule A du 29/09/2018**

Vu la programmation de la rencontre

Vu la feuille de match

Considérant que le club du FC Briolet n'a pas été en mesure de présenter les pièces officielles de l'équipe engagée pour la rencontre.

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude et l'article 141 (141.3) des RG de la 3F

L'arbitre doit interdire tout joueur de figurer sur la feuille de match et de prendre part à la rencontre, si le joueur ne présente pas de licence ou à défaut une pièce d'identité et la demande de licence dûment complétée dans les conditions sus visées ou un certificat médical de non contre –indication à la pratique du football.

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par Forfait au club du FC Briolet**

**Mas Ste Puelles 03 (3pts) / FC Briolet 00 (-1pt)**

**Les frais d'arbitrage sont à la charge du club du FC Briolet**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**CASTELNAUDARY / FC BRIOLET  
CH U13 N1 poule A du 29/09/2018**

Vu la programmation de la rencontre

Vu la feuille de match

Considérant que le club du FC Briolet n'a pas été en mesure de présenter les pièces officielles de l'équipe engagée pour la rencontre.

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude et l'article 141 (141.3) des RG de la 3F

L'arbitre doit interdire tout joueur de figurer sur la feuille de match et de prendre part à la rencontre, si le joueur ne présente pas de licence ou à défaut une pièce d'identité et la demande de licence dûment complétée dans les conditions sus visées ou un certificat médical de non contre –indication à la pratique du football.

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par Forfait au club du FC Briolet**

**Castelnaudary 03 (3pts) / FC Briolet 00 (-1pt)**

**Les frais d'arbitrage sont à la charge du club du FC Briolet**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**FC CORBIERES MEDIT / HT ET US MINERVOIS**  
**U15 poule E du 29/09/18**

Enquête en cours

**CONQUES US / COURSAN EC**  
**U17 poule D du 30/09/18**

Vu la feuille de match

Vu l'information complémentaire de l'arbitre

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de Coursan n'a pas été en mesure de présenter une équipe

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe de Coursan**

**Conques US 03 (3pts) / Coursan -00 (-1pt)**

**Les frais d'arbitrage sont à la charge du club de Coursan**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**LIMOUX PIEUSSE / FC MALEPERE**  
**Féminine poule A du 30/09/18**

Vu la programmation de la rencontre

Vu le courriel du club de Limoux en date du 28/09/18

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de Limoux n'a pas été en mesure de présenter une équipe

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe de Limoux**

**Limoux Pieusse 00 (0pt) / FC Malepere -03 (4pts)**

**Pas de frais d'arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 191 et à l'annexe 56 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président.

**COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE**

Réunion du 25 Septembre 2018

**Président : BOUTIE, Yves****Représentants C.D.A : ZAMO, Jean-Pierre – VALET, Bernard – Excusé LARUELLE, Jean Marc****Représentants clubs : RECIO, José –Excusés Mrs LOPEZ Gilbert et PECH Philippe****COMPETENCE de la Commission (article 8 du Statut de l'arbitrage)**

**La Commission de District statue pour tous les clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions du District.**

**La Commission Régionale statue pour les clubs dont l'équipe représentative évolue en Ligue ou en Fédération.**

Ordre du jour

Approbation du dernier PV

Etude des dossiers des arbitres et des clubs

La commission approuve le PV du 10 juin 2018

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel (Article 8 paragraphe 3 du statut de l'arbitrage), dans les conditions de forme et de délais prévus par l'article 190 des règlements généraux de la 3F.

**MAILLET Alban**

Licence N° 2547634736, arbitre pour le club de Cuxac d'Aude N°528505

Vu le dossier du JAD, vu les circonstances exceptionnelles relatives aux demandes administratives, la commission confirme que Mr Alban MAILLET représentera le club pour la saison 2018/2019.

**ABADI Marwan**

Vu le dossier et le courriel de demande de licence pour la saison 2018/2019, de Monsieur ABADI Marwane licence N° 2544752375 arbitre du club du Trapel pour la saison 17/18.

- 1- Dossier déposé le 31 août 2018 avec demande de représenter le club du Trapel pour la saison 2018/2019.
- 2- Courriel en date du 24 septembre 2018 avec pour objet une demande d'arbitre indépendant.

Après étude du dossier, conformément aux dispositions du statut de l'arbitrage en référence des articles 26, 31 et 35.

Mr ABADI Marwane restera rattaché au club du Trapel pour la saison 2018/2019 sans le représenter. Sa licence n'ayant pas été renouvelé au plus tard le 31 août, il ne sera pas pris en compte dans le cadre du statut de l'arbitrage.



**AIT OUARET Nabil**

Vu le bordereau de demande de licence d'arbitre pour la saison 2018/2019, de Monsieur AIT OUARET Nabil, licence N° 2545757901, non licencié la saison 2017/2018, demande à être arbitre indépendant dès la saison 2018/2019.

La commission

Vu les articles 31 et 33 du statut de l'arbitrage

- 1- Après étude du dossier, constate que Mr AIT OUARET Nabil a été durant une saison sans appartenance
- 2- Accorde à ce dernier d'être licencié arbitre indépendant dès la saison 2018/2019, sous réserve de la poursuite normale de son activité arbitrale

**BEN SAAD Erahmaoui**

Dossier à la ligue Occitanie

**BENAMAR Mohamed**

Vu le bordereau et le courrier de demande de licence d'arbitre pour la saison 2018/2019, de Monsieur BENAMAR Mohamed, licence N° 2546132646, licencié la saison 2017/2018 indépendant.

La commission

Vu les articles 31 et 33 du statut de l'arbitrage

- 1- Après étude du dossier, constate que Mr BENAMAR Mohamed a été classé indépendant la saison 17/18
- 2- Confirme à ce dernier d'être licencié arbitre indépendant dès la saison 2018/2019, sous réserve de la poursuite normale de son activité arbitrale

**CNOCQUART Claude**

Vu le bordereau de demande de licence d'arbitre pour la saison 2018/2019, de Monsieur CNOCQUART Claude, licence N° 2543254548, licencié les saisons 2016/2017 et 2017/2018, au club de Chalabre N°515424, demande à représenter le club du Fanjeaux N°518700

La commission

Vu les articles 30, 31 et 33 du statut de l'arbitrage

- 1- Après étude du dossier de Mr CNOCQUART Claude
- 2- Démission acceptée
- 3- Mr CNOCQUART Claude est licencié au club de Fanjeaux et ne pourra couvrir ce club qu'à compter de la saison 2020/2021.
- 4- Situation vis à vis du statut de l'arbitrage, couvre le club de Chalabre pendant deux saisons 2018/2019 et 2019/2020, Chalabre club formateur.

**DETTU Michel**

Vu le bordereau et le courrier de demande de licence d'arbitre pour la saison 2018/2019, de Monsieur DETTU Michel, licence N° 1445317314, représentant le club de Grèzes Carcassonne N° 534932 la saison 2017/2018, demandant à représenter le club du Haut Minervois N° 563590.

La commission

Vu les articles 30, 31 et 32 du statut de l'arbitrage

- 1- Après étude du dossier, constatant que le club de Grèzes Carcassonne a déclaré forfait au cours de la saison 2017/2018 et restant en inactivité pour la saison 2018/2019.
- 2- Accorde à ce dernier d'être licencié et représenter le club du Haut Minervois N°563590 dès la saison 2018/2019, sous réserve de la poursuite normale de son activité arbitrale.

**DJAOUTI Lenny**

Dossier à la ligue Occitanie

**ELKHAMKHOUMI Noureddine**

Vu le bordereau et le courrier de demande de licence d'arbitre pour la saison 2018/2019, de Monsieur EL KHAMKHOUMI Noureddine, licence N° 1420478539, non licencié la saison 2016/2017 et sans appartenance la saison 2017/2018, demande à représenter le club du Ventenac N° 581577

La commission

Vu les articles 30 et 33 du statut de l'arbitrage

- 5- Après étude du dossier, constate que Mr ELKHAMKHOUMI Noureddine a été durant deux saisons indépendant et sans appartenance
- 6- Accorde à ce dernier d'être licencié et représenter le club de Ventenac dès la saison 2018/2019, sous réserve de la poursuite normale de son activité arbitrale

**FRIYED Aniss**

Vu le bordereau et le courrier de demande de licence d'arbitre pour la saison 2018/2019, de Monsieur FRIYED Aniss, licence N°1435313229, licencié les saisons 2016/2017 et 2017/2018 au club de Salles sur Hers 527209 sans le représenter, demande à représenter le club de l'US Montagne Noire 581261

La commission

Vu les articles 30 et 33 du statut de l'arbitrage

- 7- Après étude du dossier, constate que Mr FRIYED Aniss a été seulement licencié durant deux saisons
- 8- Accorde à ce dernier d'être licencié et représenter le club de l'US Montagne Noire 581261 dès la saison 2018/2019, sous réserve de la poursuite normale de son activité arbitrale

**LEFEVRE BENOIT**

Vu le bordereau et le courrier de demande de licence d'arbitre pour la saison 2018/2019, de Monsieur LEFEVRE Benoit, licence N° 2546243003, licencié la saison 2017/2018 au club de Montjoly 519985, demande à représenter le club du Bram N°519689

La commission

Vu les articles 32 et 33 du statut de l'arbitrage

- 1- Après étude du dossier, constate que Mr LEFEVRE Benoit pour des raisons professionnelles a changé de résidence.
- 2- Accorde à ce dernier d'être licencié et représenter le club de Bram dès la saison 2018/2019, sous réserve de la poursuite normale de son activité arbitrale

**NOUARI Mohamed**

Vu le bordereau et le courrier de demande de licence d'arbitre pour la saison 2018/2019, de Monsieur NOUARI Mohamed, licence N° 14253367521, sans appartenance depuis deux saisons 2016/2017 et 2017/2018, demande à représenter le club de l'US Montagne Noire

La commission

Vu les articles 30 et 33 du statut de l'arbitrage

- 1- Après étude du dossier, constate que Mr NOUARI Mohamed a été durant deux saisons arbitre indépendant
- 2- Accorde à ce dernier d'être licencié et représenter le club de l'US Montagne Noire dès la saison 2018/2019, sous réserve de la poursuite normale de son activité arbitrale

**TADLAOUI Adam**

Vu le bordereau et le courrier de demande de licence d'arbitre pour la saison 2018/2019, de Monsieur TADLAOUI Adam, licence N° 1425327082, représentant le club de Badens N° 548103 la saison 2017/2018, demandant à représenter le club de Pexiora N° 533130.

La commission

Vu les articles 30, 31 et 32 du statut de l'arbitrage

- 3- Après étude du dossier, constate que le club de Badens n'est plus en activité depuis la saison 2016/2017.
- 4- Accorde à ce dernier d'être licencié et représenter le club de Pexiora dès la saison 2018/2019, sous réserve de la poursuite normale de son activité arbitrale

**HAMZAOUI Salim**

Vu le bordereau et le courrier de demande de licence d'arbitre pour la saison 2018/2019, de Monsieur HAMZAOUI Salim, licence N° 2544278068, arbitre indépendant les saisons 2016/2017 et 2017/2018, demande à représenter le club de Montredon Moussan N° 552807

La commission

Vu les articles 30 et 33 du statut de l'arbitrage

- 1- Après étude du dossier, constate que Mr HAMZAOUI Salim a été durant deux saisons arbitre indépendant
- 2- Accorde à ce dernier d'être licencié et représenter le club de Montredon Moussan dès la saison 2018/2019, sous réserve de la poursuite normale de son activité arbitrale

**HAMZAOUI Youssef**

Vu le bordereau et le courrier de demande de licence d'arbitre pour la saison 2018/2019, de Monsieur HAMZAOUI Youssef, licence N° 2543605175, arbitre indépendant les saisons 2016/2017 et 2017/2018, demande à représenter le club de Montredon Moussan N° 552807

La commission

Vu les articles 30 et 33 du statut de l'arbitrage

- 5- Après étude du dossier, constate que Mr HAMZAOUI Salim a été durant deux saisons arbitre indépendant
- 6- Accorde à ce dernier d'être licencié et représenter le club de Montredon Moussan dès la saison 2018/2019, sous réserve de la poursuite normale de son activité arbitrale

**Nouveaux arbitres ayant réussi l'examen entre le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> juin 2018**

Les arbitres concernés seront pris en considération pour la saison 2018/2019 conformément à l'article 48 des règlements du statut de l'arbitrage. Les clubs, ayant présenté un arbitre dans cette situation, ont jusqu'aux 31 janvier 2019 pour effectuer la saisie. Passé ce délai, les arbitres non saisis ne couvriront pas leur club.

SITUATION DES CLUBS AU REGARD DU STATUT DE L'ARBITRAGE SAISON 2018/2019

### CLUBS 18 - 19

		1 actif	2 ligue	3 féminine	4 sommeil	5 Fusal	
	Club	Numéro	Division	Nbe arbitres exigés	Nbre Arbitres statutaire club	Nbre année d'infraction	
1	Alaric-Puicheric	581877	1	1+1	4	0	D
1	Alzonne FC	505991	2	1	1	0	D
1	Armissan Jeunes	554462	U13	1	0	3	D
1	Arzens ES	518004	U17	1	1+1	0	D
1	Bages AJS	582089	4	1	0	0	D 2A art 10 bis
1	Belpech FC	516118	3	1	1	0	D
1	Brams AS	519689	2	2	2	0	D 1TJAD
1	Carcassonne Ozanam	581520	2	1	1	0	D 1 licencié
1	Caux et Sauzens FC	522805	2	1	1	0	D
1	Chalabre FC	515424	2	1	1	0	D
1	Clape Méditerranée Jeunes	552094	U13	1	0	2	D
1	Corbière Méditerranée FC	580919	2	1	1	0	D
1	Coursan EC	552043	3	1	0+1	1	D Arbitre majeur + 1 hors délai
1	Cuxac d'Aude O	528505	2	1	4	0	D
1	Fanjeaux ES	517800	2	1	1	0	D 1 licencié
1	<b>GFPLM</b>	<b>581405</b>	<b>Gr U17</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>D</b>
1	Haut Minervois OL	563596	1	1+1	2+1	0	D
1	Haute Vallée FC	524095	3	1	1	0	D
1	Le Gougaing FC	533755	3	1	1	0	D
1	Les Martyrs OL	538458	3	1	1	0	D
1	Lézignan Atlas	564062	5	1	0	0	D Art10 bis 1année
1	Limoux Pieusse FC	517815	1	1+1	1+1	0	D
1	Luc FC	590197	féminine	1	0	1	D 1 hors délai
1	Malepere FC	549438	3	1	4	0	D
1	Malves Minervois	550702	3	1	1	0	D
1	Mas Saintes Puelles	539814	3	1	2	0	D
1	Corbières St André	564014	5	1	0	0	D 1A art 10 bis
1	<b>Gpt Fresquel Cab</b>	<b>547920</b>	<b>U17</b>	<b>0</b>			
1	Carcassonne ASC des Iles	547377	5	1	0	0	D 1A art 10 bis
1	Montagne Noire US	581261	1	1+1	1+1	0	D
1	Montreal	533424	3	1	0	1	D
1	Moussan OL	552807	1	1+1	3+1	0	D
1	Narbonne Montplaisir	581800	U19	1	2	0	D
1	Narbonne UFC	580676	1	1+1	1+1	0	D
1	Naurouze Labastide Ent	506197	1	1+1	1	1	D 1 hors délai
1	Pexiora	533130	1	1+1	2	0	D
1	<b>Quillan Fahva Jeunes</b>	<b>552793</b>	<b>Gr U15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>D</b>
1	Razes OL	519687	1	1+1	2	0	D
1	<b>Saint Laurent Cabrerisse</b>	<b>553817</b>	<b>U7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>D</b>
1	Saint Marcellois	581741	U13	1	0+1	2	D
1	Saint Martin Lalande	534933	3	1	2	0	D
1	Saint Nazaire FC	525531	2	1	1	0	D 1 hors délai
1	Saint Papoul OS	520185	2	1	2	0	D
1	Saissac Cabardès	563669	2	1	2	0	D
1	Sallelois FC	580855	U15	1	0	3	D
1	Salles Hers US	527209	2	1	1	0	D
1	Souilhe FC	539816	2	1	2	0	D
1	Spartak du Lauquet FC	553414	2	1	2	0	D
1	Trapel FC	548191	1	1+1	3+1	0	D 1 TJA
1	Ventenac Cabardès	581377	3	1	1	0	D
1	Villalier	524825	U19	1	0	2	D
1	Villasavary US	582387	4	1	1	0	D
1	Villedubert	548101	2	1	1	0	D
1	Villegly FC	529108	2	1	1	0	D
1	Villepinte	527488	3	1	3	0	D

**Les présentes décisions sont susceptibles d'appel (Article 8 paragraphe 3 du statut de l'arbitrage), dans les conditions de forme et de délais prévus par l'article 190 des règlements généraux de la 3F.**

Le Président  
Mr BOUTIE Yves

Le secrétaire  
B. VALET

**COMMISSION DES ARBITRES****Réunion plénière du 28 septembre 2018**

Président : M. Fabien DURANTE-MALVY

Présents : Mme Amira LOCUTURA ; Ms Yves BOUTIE ; Pierre FABRE ; Joseph JORGE ; Jean-Marc LARUELLE ; Romain MARTY ; François MOCHE ; Mohamed MANI ; Grégory VILAIN

Excusés : Ms Raymond LIGONNET ; Jean-Pierre ZAMO

**COURRIERS RECUS**

Les clubs communiquent de plus en plus par mails ou téléphone et les échanges constructifs avec les membres de la CDA sont à noter.

Nous suivons de très près les demandes écrites des clubs insatisfaits mais il est également très intéressant de recevoir de plus en plus de courriers d'encouragements ou de félicitations après les prestations des officiels.

**BILAN DES STAGES DE DEBUT DE SAISON****Séniors**

Les arbitres séniors se sont retrouvés du vendredi 7 au dimanche 9 septembre 2018.

A cette occasion, les tests physiques et théoriques ont été réalisés.

51 arbitres sur 59 ayant renouvelé leur licence étaient présents, soit un taux très satisfaisant de plus de 86%.

LA CDA se félicite des retours positifs de 98% des arbitres présents et tiendra compte des attentes exprimées. Une nouvelle formule est à l'étude.

**Jeunes**

Le stage a eu lieu le samedi 22 Septembre de 8 heures à 12 heures au stade de CAPENDU.

A cette occasion, les arbitres ont passé les tests physiques et seul 1 arbitre devra assister au rattrapage suite à arrêt avant la fin des tests.

Le Pôle jeunes est très satisfait de la présence de plus de 80% des jeunes arbitres et continuera sa politique de communication par mails et textos pour garder un contact permanent avec ses officiels.

## **FORMATION DES ARBITRES**

Le Pôle Formation a reçu individuellement chaque candidat afin de faire un point sur la motivation et la capacité de chacun à répondre aux attentes induites par la formation.

Suite aux entretiens, deux arbitres de jeunes ont préféré retirer leur candidature.

21 jeunes et 7 séniors seront formés :

- durant les vacances de la TOUSSAINT, du lundi 22 Octobre 2018 (8h) au jeudi 25 octobre 2018 (15h) inclus, pour les jeunes ;
- les WE du 14 au 16 ET 26 au 28 octobre pour les séniors.

Comme indiqué et validé par signature de la fiche d'inscription, chaque club aura à sa charge une partie des frais d'hébergement et de restauration, le reste étant supporté par le District.

## **SUIVI ET FIDELISATION DES ARBITRES**

40 arbitres ont déjà été reçus dans le cadre d'entretiens individuels depuis le début de la saison.

Le Pôle RSF accorde une grande importance aux échanges avec ses arbitres afin de cerner leurs attentes et de les accompagner dans l'atteinte des objectifs.

De même, le lien avec les clubs n'est pas négligé mais nous remarquons une certaine colère ambiante chez certains éducateurs et dirigeants depuis le début de la saison, particulièrement chez les jeunes (U13 notamment).

La CDA est capable de se remettre en cause et de demander beaucoup plus à ses arbitres mais il nous semble bon de rappeler qu'aucun niveau ne justifie une telle exigence et de fait un manque de maîtrise, a fortiori en District!

**FEMINISATION DE L'ARBITRAGE**

Dans la continuité de la priorisation fédérale, la CDA de l'Aude a décidé de mettre en place une référente en activité dédiée à l'accompagnement de toutes les arbitres féminines du District.

La CDA est très heureuse de noter que le taux d'arbitres féminines est très élevé dans l'Aude et continue à faire toutes les démarches pour favoriser les candidatures féminines pour la prochaine formation du mois d'octobre 2018. 3 jeunes féminines sont déjà ainsi inscrites!

**ENTRAINEMENTS**

Les arbitres de ligue se tiennent à disposition des arbitres de District pour assurer des séances d'entraînement régulières à la Plaine Mayrevieille.

Elles auront lieu, en général à 19h, tous les mardis, jeudis et parfois vendredis. Les arbitres devront se tourner vers le Président de la CDA par mail ou téléphone pour intégrer la liste des arbitres à contacter avant chaque séance.

La CDA encourage fortement ses arbitres à assister à des séances de travail physique tout au long de la saison.

**Le Président de la Commission**



**COMMISSION DES ARBITRES**

PV N° 05 du 20 septembre 2018

Bureau de CDA

Présents : Ms. Joseph JORGE . Grégory VILAIN; Jean-Pierre ZAMO

**GESTION DES PLATEAUX U13**

Sur les plateaux à 3 équipes aucun arbitre ne sera désigné.

Sur les plateaux à 4 équipes deux arbitres pourront être désignés.

Dans cette configuration, le ou les arbitres qui officieront le même jour sur plusieurs rencontres ne seront pris en compte au regard du statut de l'arbitrage que pour une rencontre.

**RAPPEL AUX ARBITRES**

Lors des rapports qui sont adressés au district via la commission de discipline, il faut mentionner mot par mot les insultes qui ont été proférées.

Exemple : Ne pas marquer « on m'a crié dessus » mais « arbitre de ... espèce... battard.... »

Ces précisions seront très utiles pour la prise de sanction.

**La commission**

**COMMISSION SENIORS**

PV N° 07 du 04 octobre 2018

Présents : Ms BOUSQUET- RONTES-DRIF

**TIRAGE DES COUPES**

Présents : Mme ROYER - Ms BOUSQUET- LACOUR-RONTES- PETROSINO- VALET-GRILLE-  
BERTI –TISSEYRE-BOUDET - MANI

Clubs présents : BRAM –VENTENAC-PEXIORA-MALEPERE-BRIOLET-VILLEPINTE

Les matchs se joueront le 14/10/2018 à 15h

**COUPE OCCITANIE 3<sup>E</sup> TOUR**

BRAM – ALARIC  
FC BRIOLET – CASTELNAUDARY  
NARBONNE UFC- RAZES OL  
PEZENS - GRUISSAN  
EXEMPT : UF LEZIGNAN

**COUPE LOPEZ 3<sup>E</sup> TOUR (1/16<sup>e</sup> de finale)**

LIMOUX P – CORBIERES MED  
SALLES SUR L'HERS - FU NARBONNE  
MOUSSAN – ALZONNE  
US MONTAGNE NOIRE– COURSAN EC  
VENTENAC – VILLEDUBERT  
NAUROUZE LAB– US MINERVOIS  
CONQUES – PEXIORA  
MALEPERE – CUXAC D AUDE  
TREBES –HAUT MINERVOIS

**COUPE FAVRE 2<sup>E</sup> TOUR**

LE LAUQUET - TRAPEL P  
ST NAZAIRE- FANJEUX  
ST MARTIN LAL – OZANAM  
ASC DES ILES – VILLASAVARY  
BAGES– LE COUGAING  
BELPECH– ST PAPOUL  
VILLEPINTE- SAISSAC CAB  
MAS STES PUELLES – SOUILHE  
EXEMPT : CAUX SAUZENS

**Le président de la commission**

## COMMISSION TECHNIQUE

BO N°7 du 4 octobre 2018

## PARCOURS DE PERFORMANCE FEDERAL

## Détection U16 – Joueurs nés en 2003

La Commission a organisé le mercredi 26 septembre 2018 au Stade des Pyrénées à Bram le rassemblement départemental des U16.

Les joueurs suivants ont pris part à cette détection :

- **GFC** : DETRACHE Matéo.
- **GF Piège-Lauragais-Malepère** : NAFKHAOUI Elias – LACAZE Cyril – LEFEBVRE Antoine – SON Duydat – BONNAUD Dylan.
- **FC Corbières Méditerranée** : BAZIN Mathis – VITTE Estévan – MONTEIL Noah.
- **FC Briolet** : COURRIEU Alex – KARZOUTI Medhi – CAMILLO Yohann – MADI RAMA Camil.
- **Trapel Pennautier FC** : DESCAMPS Mathéo – TCHOURBASSOFF Nicolas – PREVOST Greg – DAGALLIER Kyllian.
- **ES Arzens** : BURGAT Florent – PRADEL Enzo – CLANET Jean.
- **O. Cuxac d'Aude** : GIRAL Benoît – BERNET Clément – LEBORGNE Marius DANTOINE Teddy.
- **US Congues** : ABDELLAOUI Zinedine – PRATS Thomas – CANO Tom – MIKDAM Marwan – AMEZIANE Yanis – EL GHABLA Brahim.
- **FA Carcassonne** : MATIGNON Lino – PODKOWKA Kuba – LE RUYET Théo – IMAMOUINE Nassim – EL OUARDI Yacine – ALVIER Kyllian.
- **Limoux Pieusse FC** : KHALDOUN Adel – VERLEYEN Alexandre – RICARD Louis – BUORO Antoine.
- **FC St Nazaire** : FOUCHER Gabriel – ROQUES Alexandre – GIRARDIN Mathis – THIVEYRAT Enzo – SERRES Luka – PICCO Tom.
- **CO Castelnaudary** : TEIXEIRA Hugo – CHILLARI CHABAUD Ugo – PINTE Esteban – EL YAAGOUBI Bilal – DAÏA Halim – PINEAU Lenny – SOULET Fabien – MASSON Jules – ACHMIT Samy – FRANC Paul-Emile – MAGRO Arno – DARRAZ Yannis – VACHEY Hugo BAUGUIL Clément – BLAES Julien – EL MADANI Anas – LEPAGE Ryan.
- **FC Le Cougaing** : GINESTE Adrien – TAIHLAN Valentin.
- **FU Narbonne** : SOULIE Camille – TOYER Owen – PINTO Calvin – MANNUCCI Andréa.
- **FC Le Cougaing** : GINEST Adrien – TAILHAN Valentin.

A l'issue de cette détection, 7 joueurs observés ont été proposés pour prendre part à la détection du Secteur du Languedoc-Roussillon programmée le mercredi 10 octobre 2018 à Béziers. Les joueurs retenus seront convoqués par la Ligue de Football d'Occitanie par l'intermédiaire de leur club (courrier électronique de convocation).

L'encadrement technique de cette détection était assuré par Messieurs AZAM, ESCALIER, GINE, MONTESPAN, MORIN, REFFLE (membres de la Commission Technique départementale).

La Commission remercie la Commune de Bram et les clubs de l'AS Bram et du GF Piège-Lauragais-Malepère pour la mise à disposition des installations et l'accueil chaleureux réservés aux membres du District.

## Détection U15 – joueurs nés en 2004

### SECTEUR EST

La Commission a organisé le mercredi 3 octobre 2018 au Stade du Pas de Sartre à Cuxac d'Aude la détection du Secteur Est des U15.

Les joueurs dont les noms suivent ont pris part à cette détection :

- **UF Lézignan:** THOUVENOT Yanis.
- **FC Corbières Méditerranée:** DE LA INCARNATION Olivier – DORE Tudy – PAPPALARDO Cody – BONNET Gabriel.
- **Cuxac d'Aude:** LIGNON GONZALEZ Hugo – TESSEYRE Yohan – ALCOVERRO Lukas – N'NANGA Bikom Jibril – MATIUSSI Kévin – LOUNIS Sofiane.
- **Sc Narbonne Montplaisir:** DEGROISE Mathias – SIMON Quentin – COMBETTES Gaëtan – LENOIR Lucas – BETTENCOURT Sam.
- **FU Narbonne:** MASOBE Jean-Pierre – JORFS Loubens – BELKAID Lyes – COLIN Mathis – JEAN Tom – ALAMI LAHLAMI Ryan – GIMENEZ Maxime – BEN MOHA Rida – AKESSE Michel – SABLONNIERE Néo – TOUJAS Matéo – SADI Kylian.

A l'issue de cette détection, les joueurs observés seront convoqués pour prendre part à la Finale départementale de cette Détection qui aura lieu le mercredi 17 octobre 2018.

L'encadrement technique de cette détection était assuré par Messieurs ROQUE (CDFA), ESCALIER, GINE, MARTINEZ (membres de la Commission Technique départementale).

La Commission remercie la Commune de Cuxac d'Aude et le club de l'O. Cuxac d'Aude pour la mise à disposition des installations et l'accueil chaleureux réservés aux membres du District.



## SECTEUR OUEST

La Commission organisera la détection du secteur ouest des U15 le  
**Mercredi 10 octobre 2018 à 14h00 PRECISES,**  
**Au Stade Municipal de VILLEGLY**  
(Rue du Moulin – 11600 VILLEGLY)

Les joueurs dont les noms suivent sont convoqués à cette détection :

- **FA Carcassonne** : AÏT OUARET Yassim – DE LANGLE Ewen – FLAMANT Enzo – ATROUS Yanis BEN EMBARECK Medhi – BERTRAND Yaël – CORONAS Thomas – EL MOUTAOUAKIL Yanis – LAKHDAR Karim – SAFORCADA Valentin – BARRY Alpha.
- **GF Piège-Lauragais-Malepère** : WIRTZLER Bastien – AZOUZ Yanis – RASO Mathéo – BAC Théo – RASTOUIL Damien – TEBOUL Mathéo – GALGAN Fabien – CARUANA Léo - HARRANT Nicolas.
- **ENTENTE LES 3S** : ECK Néo.
- **CO Castelnaudary** : FROHLIG Mathias – CHEDEME Thibault – ESPINASSE Jules – BELMAS Dorian – BEHLOUDI Enzo – RAYNIER Nicolas – CALISSE Clément – MENDES Adrien – THURIES Pierre – LUKASIEWICZ Martin – GUSOTHEIN Mathis – DARRAZ Yoni - RAHMSTORF Enzo – BUSTOS Justin – WILLOT Aymeric – BUSTOS Gabin – ECK Tony – BARDOU Bastien – AZZOUZI Eloi.
- **US Conques** : KARZOUTI Younes – DORS Tom – CHERRIER Arthur – CLERGUE LAPEYRE Lilian PHILIPOT Enzo – DOS SANTOS PEREIRA Jason.
- **Entente Grand Malepère** : TAHON Clément – EL HADDOUTI Youssef – SEFSAF Noah – LE BRUN Gino – SOLER Axel – HATIN Timotée – ZAPATA Bryan – TERUZZI Thomas.
- **GFC** : SIMONEK Néo – PLAZZA Bastien – FERRE Ryan – MARTY Tristan – DOUKANI Achrafidine.
- **Quillan FAHVA** : ARNIJAS Logan – DEXPORT Lukas – DEXPORT Mathias – EZZINE Slimman – MATHIEU Lucas.

Il est rappelé que toute absence doit être signalée au CDFA par écrit (mail) avant le début de la détection sous peine de sanction.



## FORMATION DES EDUCATEURS

### Module U7

La Ligue d'Occitanie de Football et le District de l'Aude de Football organiseront une session du Module U7 sur 2 secteurs géographiques le :

- **SECTEUR OUEST** : siège social de l'AS Bram – Stade des Pyrénées.
  - Samedi 20 octobre 2018 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- **SECTEUR EST** : siège social du SC Narbonne Montplaisir – Complexe Montplaisir.
  - Samedi 27 octobre 2018 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

### Module U13

Le District de l'Aude et la Ligue de football d'Occitanie organiseront une session de formation du Module U13 :

- Villepinte - Stade Municipal :
  - le vendredi 19 octobre 2018 de 18h30 à 22h30,
  - le samedi 20 octobre 2018 de 8h30-12h30 et de 13h30-17h30
  - le dimanche 21 octobre 2018 de 8h30 à 12h30.

### Module U15

Le District de l'Aude, le District de l'Ariège et la Ligue de football d'Occitanie organiseront une session de formation du Module U17/U19 :

- Mirepoix – Complexe sportif de Mirepoix :
  - o le mardi 23 octobre 2018 de 8h30-12h30 et de 13h30-17h30
  - o le mercredi 24 octobre de 8h30-12h30 et de 13h30-17h30.

PROGRAMME Héritage 2019

BON FORMATION EDUCATEURS

25€

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Club: \_\_\_\_\_

N° Licence: \_\_\_\_\_

Formation: \_\_\_\_\_

Dates: / / Lieu: \_\_\_\_\_

Signature Stagiaire    OU    Tampon Club    Tampon Ligue

## Module U17/U19

---

Le District de l'Aude et la Ligue de football d'Occitanie organiseront une session de formation du Module U17/U19 :

- Bram - Maison des Associations de (Stade des Pyrénées) :
  - o le jeudi 25 octobre 2018 de 8h30-12h30 et de 13h30-17h30
  - o le vendredi 26 octobre de 8h30-12h30 et de 13h30-17h30.

Nous souhaitons vivement que le plus grand nombre de responsables d'équipes les suivent.

Nous vous rappelons que la volonté de la Direction Technique Nationale et du District de l'Aude de Football aient d'avoir un éducateur par équipe engagée.

**RAPPEL** : les inscriptions se font sur le [site internet du District](#).

Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

Trois types de bons de formation sont disponibles en libre téléchargement ci-dessous :

### **BON FORMATION ARBITRES**

D'un montant de 25 € utilisable dans le cadre d'une formation initiale d'arbitre dans toutes les Ligues et Districts dispensant cette formation et dans la limite d'un bon par an et par stagiaire.

### **BON FORMATION DIRIGEANTS**

D'un montant de 25 € utilisables pour tous modules du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants.

### **BON FORMATION EDUCATEURS**

D'un montant de 25 € utilisables dans la limite de deux bons par personne et par saison (un bon maximum par module) pour tous modules de 16h ou moins, des CFF1 à 4, les modules complémentaires, les certifications et les formations de recyclages de niveau 3 et 4.

## COMMISSION DES JEUNES A 11

BO N°7 du 04 octobre 2018

Présents : Ms. MANI – BONNET

Excusé : M AKLI.

➔ Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumises.

### 1<sup>E</sup> FORFAIT

Catégorie U17 poule D

Journée du 30/09/2018

**1<sup>o</sup> Forfait de COURSAN amende 37 €**

La Commission



**COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION**

BO N°7 du 04 octobre 2018

**Présents** : M. PITIE – ROQUE – MICHEAU -- BOUDET- TISSEYRE

**REMERCIEMENTS**

La commission remercie le club et la mairie de Lezignan pour la mise à disposition de la plaine de Gaujac.

**INFORMATION**

La commission demande aux dirigeants et éducateurs d'inscrire leurs numéros de licences, la date, la poule et le nom du club en entier (pas d'abréviation)

Le Président de la commission.  
M. PITIE Gérard

**COMMISSION DES FEMININES**

PV N° 07 du 04 octobre 2018

**Présidente** Mme ROYER

**Présents** : Mme SAVIANA Joséphine- M. GONZALEZ José – VIVO Sébastien-

**COUPE FEMININES A 8  
1<sup>E</sup> TOUR – LES 06 ET 07/10/2018**

**Samedi 06/10/2018 à 17h**  
FANJEUX – FC CRITOURIEN 2

**Dimanche 07/10/2018 à 10h**  
VILLALIER – ST PAPOUL  
NAUROUZE LABASTIDE – TRAPEL  
MONTAGNE NOIRE – ALARIC  
NARBONNE UFC – LUC MOUSSAN  
MALVES – FC BRIOLET  
MALEPERE – LES MARTYS

**Dimanche 07/10/2018 à 16h**  
GFPLM – LIMOUX P

**RAPPEL ENGAGEMENT COUPE A 11**

**Engagement pour la coupe à 11 jusqu'au 21/10/2018 (entente entre 2 clubs à 8 possible)**

La Présidente de la Commission

**COMMISSION DES ACTIONS CITOYENNES**

Réunion du 17/09/2018

Présents :

Contreras Emmanuelle, Draï Thierry, Fabreguettes Yann, Roger Alain, Trastet Damien, André Cathala, Hubert Zanatta, Christel Kruit,

Excusés : Mohamed El Hazmi, Marie Vandaele, Claude Lacour (Comité Directeur du CDOS)

Sommaire du PV

1. Composition de la commission
2. Observatoire du Comportement
3. Challenge de l'Esprit Sportif
4. Tel est ton Foot
5. Foot'olérance
6. Vivre ensemble, Jouer Ensemble

**1- Composition de la Commission**

Présidente : Emmanuelle Contreras

Membres : Draï Thierry, Fabreguettes Yann, Roger Alain, André Cathala, Hubert Zanatta, Christel Kruit, Mohamed El Hazmi, Marie Vandaele, Trastet Damien

**2- Observatoire du comportement et prévention des matches à risques****Augmentation du pourcentage d'incidents violents**

- a. De 3,1 % à 4,2% soit une augmentation de 30%
- b. Violences verbales de 35 à 51 : + 45%
- c. Violences physiques de 34 à 40 : + 17 %
- d. Augmentation chez les seniors et les jeunes (U17/U15) dans une moindre mesure
- e. Aucun match ciblé à risque n'a été concerné par un incident en 2017/2018

André Cathala fait remarquer que ces augmentations peuvent être corrélées à l'augmentation du nombre de rencontres couvertes par des arbitres officiels (toutes les rencontres seniors ont été couvertes) et qu'il convient de pondérer ces chiffres.

Malgré cela, la commission propose au Président du District d'envoyer un courrier de prévention à tous les clubs qui ont été responsables d'au moins 3 incidents répertoriés en 2017/2018.

**3- Challenge de l'Esprit Sportif**

Pour rappel, il a été décidé de en fin de saison dernière que les clubs vainqueurs du challenge de l'Esprit Sportif par division seraient choisis pour participer à la journée des bénévoles.

Certains membres de la commission ont attiré l'attention sur le fait que le précédent système permettait un roulement entre tous les clubs et qu'il y a à présent un risque de récompenser les mêmes clubs chaque année. Un bilan sera dressé à la fin de la saison pour voir si ce fonctionnement doit perdurer.

#### 4- Tel est ton Foot

L'action Tel est ton Foot sera organisée le week-end des 8 et 9 Décembre 2018.

Le District signera une convention avec l'AFM Téléthon qui pourra intégrer les initiatives des clubs audois.

Dans le but de donner plus d'ampleur à cette participation, le District a banalisé toute la journée Foot animation du 8 Décembre autour du téléthon. Un interclubs sera proposé et les clubs pourront prendre des initiatives afin de récolter des fonds (Tombola, Vente de gâteaux, Défis sportifs...).

Le District se chargera de mettre les clubs en relation et préparera un cahier des charges pour aider les clubs dans l'organisation de cette journée.

Dans tous les cas, toutes les initiatives seront les bienvenues.

#### 5- Foot'olérance

Fort du succès de la saison dernière, l'action Foot'olérance sera reconduite le 13 Avril 2019.

Une attention particulière sera apportée aux séances animées en amont par les services civiques afin de faire passer un message concis et précis sur les notions de tolérance et de fraternité.

#### 6- Vivre ensemble, Jouer ensemble

La journée Vivre ensemble, Jouer ensemble sera reconduite le 17/04 à Bram (à confirmer) et l'organisation sera intégrée dans la commission des actions citoyennes.

Une prise de contact sera faite avec les comités Handisport et de Sport adapté.

**Le secrétaire**